



Intervention en CSE Opposition au passage à 3 jours de présentiel obligatoire

La Direction annonce l'augmentation à 3 jours de présence obligatoire sur site pour les cadres, dès le 1^{er} septembre 2025, contre 2 jours actuellement. Cette décision unilatérale, et sans aucune autre forme de consultation, suscite une forte opposition des salariés concernés.

C'est à l'issue de notre enquête terrain et des diverses doléances que le constat demeure sans ambiguïté.

Au-delà de la satisfaction du modèle actuel (pour rappel 2 jours présentiel/3 jours télétravail) éprouvé depuis quelques années, la **majorité des retours via nos remontées internes, sont sans équivoque quant au maintien de l'organisation actuelle du travail**. Les bénéfices win-win entreprise/salariés identifiés sont indéniablement rendus manifestes par les éléments suivants.

- **Meilleure concentration en télétravail (plus de productivité)**
- **Économie de temps de transport (jusqu'à 3h par jour pour certains selon l'étude « boussole » initiée en 2010 par Air France) et diminution accidents de trajets**
- **Meilleur équilibre vie pro/perso (crucial pour salariés avec enfants et/ou avec proches dépendants)**
- **Outils collaboratifs efficaces et éprouvés (ex. Teams)**
- **Economies d'échelle concernant les IKV et les surfaces immobilières**

La CFE-CGC dénonce le manque d'objectivation d'une décision unilatérale imposée par la Direction.

- **Aucune donnée interne n'a été présentée à ce jour pour justifier de ce changement**
- **Arguments génériques (cohésion d'équipe, innovation) mis en avant mais non étayés par des indicateurs mesurables**
- **Absence de consultation formelle des salariés concernés (comme la CFE-CGC l'a fait au travers d'un sondage)**

Y a-t-il eu une transparence sur les données par le biais

- D'un baromètre QVT récent sur la satisfaction portant sur le télétravail ?
Aucune !
- Des indicateurs objectifs (turn-over, absentéisme, performance) ont-ils pu être mis en place justifiant de ce retour en arrière ?
Absolument pas !

Y a-t-il eu une exploration d'alternatives par

- La formation des managers au management hybride (possible quand cela arrange la direction comme avec le projet LINK) ?
Aucune
- La modulation flexible selon les besoins des projets par équipe (équipes conjointes délocalisées AMS/CDG/TLS pour ne citer qu'elles) ?
Aucune
- Le ciblage spécifique plutôt qu'une mesure généralisée ?
Aucune

Y a-t-il eu une évaluation des impacts par

- Le biais d'indicateurs démontrant un déficit de cohésion d'équipe ?
Aucune
- Echelle (tous métiers ou équipes spécifiques) ?
Aucune

Aujourd'hui, la CFE-CGC demande

- **La suspension du projet en attendant une consultation complète des salariés**
- **Le bilan chiffré partagé du télétravail actuel avant tout changement**
- **Un dialogue social renforcé sur les modalités futures**

Plus largement les dernières études confirment notre position.

- **70% des cadres préfèrent le modèle hybride selon l'Étude Gallup réalisée en 2024.**
- **La flexibilité perçue est le 2eme facteur de rétention des talents après le sens donné au travail selon le Baromètre Deloitte QVT réalisé en 2024.**
- **Les entreprises qui imposent le retour complet au bureau prennent un risque stratégique sur leur marque employeur et sur l'attractivité des jeunes talents (étude effectuée par le cabinet Korn Ferry, mars 2025)**
- **L'enquête Boussole diligentée par AF en 2010 mettait déjà alors en exergue le temps passé dans les transports individuels et en commun sans cesse croissant.**

Air France ne doit pas suivre une tendance contestée, mais assumer son rôle d'entreprise de référence en matière de qualité de vie au travail. Le modèle actuel, plébiscité par les salariés, mérite d'être préservé et optimisé plutôt que remis en cause sans justification objectivée.

Nous ne nions pas les enjeux collectifs, mais nous défendons un équilibre actuellement stable et vertueux pour la majorité des salariés concernés.

Vos élus CFE-CGC du PILECO

cfecgc.pileco@gmail.com et <https://cfecgc.af.fr/entite/pilotage-economique/>

